

## DÉLIBÉRATION N°DL20250171 DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU MARDI 02 DÉCEMBRE 2025

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 21/11/2025 ; que la délibération ci-après transcrise, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 31 présents, 8 absents représentés à savoir :

## ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; Mme Aline MOUSEGHIAN (à partir de 18h42) ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (de 18h30 à 20h18, de 20h32 à 22h18) ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Geneviève MASSACRIER ; M. François MORANGE ; M. Pierre DECLINE ; M. Yves ALAMERCERY ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET (à partir de 18h45) ; Mme Florence VANELLE ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abla CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER (à partir de 18h43) ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 23h20) ; M. Jean-Paul RIVAT (à partir de 20h45) ; M. Jean-Marc LAVAL

## ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Aline MOUSEGHIAN a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 18h42)

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (de 20h18 à 20h32, et à partir de 22h18)

M. Philippe PARET a donné procuration à M. Alexandre CIGNA (jusqu'à 18h45)

Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à M. Gilles GRECO

Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY

M. Luc CHEVALLIER a donné procuration à Mme Juliette BOULLIAT (jusqu'à 18h43)

M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à Mme Michelle DUVERNAY (à partir de 23h20)

M. Jean-Paul RIVAT a donné procuration à Mme Michelle DUVERNAY (jusqu'à 20h45)

## SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Geneviève MASSACRIER.

**SECTEUR OPAH RU - COPROPRIÉTÉS MODERNES - PROLONGATION DU RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION D'AIDE AU RENOUVELLEMENT DE FAÇADES**

**M. Bruno CHANGEAT** expose ce qui suit :

CAP Métropole est mandaté par Saint Etienne Métropole afin d'accompagner les copropriétés modernes, en secteur OPAH-RU, dans la réalisation de diagnostics immobiliers et la mise en place d'une stratégie de travaux permettant d'améliorer le confort de ces bâtiments.

En séance du 17 mai 2021, le conseil municipal a délibéré sur la mise en œuvre d'un règlement d'attribution d'aide au renouvellement de façades pour les copropriétés modernes du secteur OPAH-RU.

Ce règlement identifie dix copropriétés modernes vieillissantes pouvant bénéficier d'un accompagnement financier sous condition notamment que les travaux s'intègrent dans un programme complet défini et validé par Cap Métropole.

La subvention communale porte sur le ravalement de façades de l'immeuble, pour un montant de 300 € par logement, pouvant être portée à 1 000€ par logement en cas de réalisation de travaux d'isolation par l'extérieur, dans la limite de 30 % du montant HT des travaux de ravalement de façades.

L'OPAH-RU (2019-2024) et le dispositif opérationnel transitoire (2025) du SPRH encore actif constitue une file active avec des accompagnements amorcés de longue date. Pour ne pas perdre le bénéfice des sujets travaillés avec les copropriétés, il est proposé au conseil municipal de prolonger le règlement d'attribution d'aide au renouvellement de façades - Copropriétés modernes selon les mêmes modalités jusqu'au 31 décembre 2025.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés par 39 voix pour,

**DÉCIDE :**

- **d'approuver** la prolongation du règlement d'aide au renouvellement de façades – Copropriétés modernes du secteur de l'OPAH-RU jusqu'au 31 décembre 2025,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ce règlement et tout document s'y rapportant.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 03/12/2025



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Geneviève MASSACRIER

*Date de mise en ligne*